

25 OCTOBRE 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FO demande l'abrogation de la loi NOME
et la suspension de l'ARENH

Stop au pillage organisé du service public

Flash
Info

EDF est confrontée à la nécessité de procéder à l'arrêt pour vérification de plusieurs tranches nucléaires pour des problèmes de qualité de fabrication, principalement chez Areva NP.

Dans ce contexte nouveau, EDF a demandé au Gouvernement de suspendre le dispositif la forçant à vendre l'électricité de son parc nucléaire à prix garanti à ses concurrents (Système de l'ARENH mis en place en 2010 dans le cadre de la loi NOME). À juste titre, EDF pointe la « répercussion » des arrêts de réacteurs sur « le marché de gros de l'électricité et des effets spéculatifs qui en résultent ».

Le système de l'ARENH est en effet aberrant. Il permet aux concurrents d'EDF de souscrire ou non de l'énergie dans le cadre de ce mécanisme, selon leurs intérêts du moment, sans prendre aucun risque et sans payer pour cela cette optionnalité. Cela c'est le principe même de la loi NOME que FO a toujours dénoncé.

Or, dans le contexte actuel du parc nucléaire, le dispositif en place **permet aux concurrents d'EDF d'acheter pour revendre afin de profiter des conditions de prix de marché**, sans que cela ne soit lié à un besoin d'approvisionnement de leurs clients. Cela serait donc **de la pure spéculation au détriment du service public et d'EDF**.

Si l'État laisse perdurer une réglementation permettant aux concurrents d'EDF de lui acheter de l'électricité à 42 euros (prix de l'ARENH) pour le revendre sur le marché

à 70 euros, tout cela pour spéculer sur un bien aussi essentiel, **on peut parler de scandale**.

On comprend mieux pourquoi les concurrents d'EDF tels Direct Energie, le même qui refuse d'appliquer les règles sociales de notre secteur, militent pour le maintien du système !

FO Énergie et Mines soutient donc sans réserve la demande d'EDF de **prendre des mesures allant jusqu'à suspendre le mécanisme de l'ARENH et demande à la ministre d'être enfin celle du service public de l'énergie et non de ses concurrents**.

Plus généralement, la situation démontre à nouveau que la loi NOME est néfaste au maintien du service public de l'électricité. FO Énergie et Mines en demande l'abrogation pure et simple.

FO Énergie et Mines demande, enfin, à rencontrer la ministre ROYAL pour débattre des problèmes énergétiques en général, tant sur la situation d'EDF que sur celle du groupe Engie en proie à des restructurations que FO conteste, telle la volonté de se séparer de son activité d'exploration production.